

Opérations vacances 1994 - Rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'Opération Vacances, les Maisons Pour Tous sont amenées à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités.

La Commission Animation Socio-Culturelle, à l'unanimité, propose de retenir comme chaque année, un tarif d'indemnités journalières identique à celui retenu par la Caisse des Écoles pour ses propres Centres de Loisirs, à savoir :

- Directeur BAFA	338 F/j
- Directeur stagiaire BAFD	295 F/j
- Directeur sans formation	243 F/j
- Animateur BAFA	180 F/j
- Animateur stagiaire BAFA	143 F/j
- Animateur assistant	105 F/j

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.